

PROTOCOLE D'ÉVALUATION DU LYCÉE CLEMENCE ROYER ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

EN PREAMBULE

L'équipe des enseignants du Lycée Clémence Royer de Fonsorbes a réfléchi par enseignement pour expliquer aux familles la façon dont les élèves allaient être évalués au cours du cycle terminal dans un cadre réglementaire fixé au niveau national.

Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle contrôle continu.

L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les notes des bulletins qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves à ces étapes du cycle terminal.

1) LES GRANDS PRINCIPES

Le projet d'évaluation repose sur trois principes :

- 1) La liberté pédagogique du professeur
- 2) L'égalité de traitement des élèves
- 3) La nécessité de rendre des comptes à l'institution

2) LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DU LYCÉE CLEMENCE ROYER

→ Les évaluations respectent les attendus des programmes d'enseignement et sont construites selon une logique de progressivité des apprentissages.

→ L'élève sait qu'il sera évalué, sur quoi il sera évalué et selon quels critères.

→ Nécessité d'un nombre suffisant de notes afin que la moyenne soit représentative des acquis des élèves.

→ L'élève est évalué dans des situations variées et selon diverses formes, y compris l'oral.

→ Certaines évaluations auront un coefficient plus élevé que d'autres car toutes n'ont pas la même finalité.

→ Des évaluations communes peuvent être organisées, par équipe. Un bac blanc est organisé par l'établissement (EDS, philosophie, français).

→ Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent à l'élève de percevoir ses progrès et ce qu'il doit travailler.

3) LA GESTION DES ABSENCES AUX EVALUATIONS

Dans la feuille d'appel, il est possible de cocher la colonne « devoir à rattraper » : c'est une première information donnée à la famille en attendant de positionner le rattrapage.

1ère possibilité : le professeur organise, en accord avec l'emploi du temps de l'élève le rattrapage dans un de ses cours (même avec une autre classe) ou sur un créneau libre sous sa surveillance.

2ème possibilité : le mercredi de 12h30 à 14h30 (pour des devoirs supérieurs à 1h et lorsqu'il est impossible de le placer à un autre moment). Le professeur communique à la direction le nom de l'élève. L'équipe de direction s'occupe de la communication à la famille. Prévenir au moins le vendredi précédent le mercredi.

Rappel : Possibilité de réserver la salle du foyer (70 places) afin de réaliser les évaluations.

Pour ces deux possibilités : Le professeur communique, via la messagerie de l'ENT, ce rattrapage à l'élève et à ses responsables légaux selon le modèle ci-dessous. Le professeur met en copie la Provisoire-Adjointe (qui se charge de faire apparaître le rattrapage dans l'emploi du temps de l'élève sur pronote).

« Votre enfant (nom prénom classe) a été absent le (date) lors de l'évaluation de (matière). Dans le cadre du protocole de rattrapage relatif au contrôle continu du baccalauréat, votre enfant est convoqué le (date) à (heure) en salle (salle). Toute absence non justifiée entraîne la note de 0/20. (Précisez si besoin de matériel particulier)

Signature : Nom du professeur »

Le professeur veille à transmettre le sujet de l'évaluation ainsi que les consignes précises à la personne en charge de la surveillance du rattrapage.

En cas d'absence au rattrapage, le professeur envoie un message à la famille (+ copie proviseur/ proviseure adjointe) : Votre enfant (nom prénom classe) ne s'est pas présenté à son rattrapage d'évaluation de (matière) prévu le (date, heure, salle). Ce rattrapage vous a été notifié par la messagerie ENT et indiqué sur l'emploi du temps de votre enfant. Si l'absence ne relève pas d'un cas de force majeure, votre enfant obtiendra la note de 0/20 à cette évaluation.

En cas de répétition d'absence aux évaluations, la direction se réserve le droit de sortir l'élève de son cours sans convocation préalable, afin de procéder au rattrapage.

In fine tout élève n'ayant pas suffisamment de notes et dont l'équipe pédagogique considère que la moyenne annuelle n'est pas représentative devra faire l'objet d'une évaluation spécifique en fin d'année afin d'évaluer son niveau, et se substituer à sa moyenne annuelle.

4) FRAUDE LORS D'UNE EVALUATION

Evaluation en classe :

Lorsqu'un élève **est surpris en train de tricher**, il faut mettre fin à la fraude (récupérer les documents, le téléphone...), matérialiser sur la copie l'endroit où la fraude a pris fin, et laisser poursuivre l'élève. Rédiger un rapport d'incident, à transmettre au chef d'établissement qui décidera d'une éventuelle sanction. En fonction du type d'évaluation et du type de fraude, il peut être décidé de ne comptabiliser que la partie faite sans document (assorti éventuellement d'une sanction type « avertissement »), ou 0/20 à l'ensemble de devoir, sans rattrapage possible.

Elèves utilisant un ordinateur lors des évaluations : les élèves utilisant l'ordinateur dans le cadre de leurs évaluations doivent déconnecter leur ordinateur du wi-fi (ou se positionner sur le mode **avion**) et n'ouvrir qu'un seul document, sous peine de sanction pour fraude.

Je soussigné, M/Mme

représentant légal de l'élève

Scolarisé au Lycée Clémence Royer en classe de : -----accuse réception de la lecture du protocole d'évaluation du Lycée Clémence Royer.

Signature du représentant légal

Signature de l'élève